

L'écho du CSE DTSI

Budget ASC 2026 : L'impasse inadmissible

Depuis juin 2025, bien que minoritaire, la **CGT** s'est investie sans relâche pour élaborer un budget permettant l'ouverture des prestations dès janvier 2026. Notre objectif était simple : garantir que chaque salarié puisse bénéficier de ses droits sans interruption.

Pourtant, lors de la séance du **28 janvier 2026**, le verdict est tombé : **Budget Rejeté !**

Finalement ce sont les organisations syndicales qui n'ont pas proposé de budget qui ont voté contre la proposition budgétaire travaillée auparavant sous l'impulsion de la CGT, plaçant leurs jeux politiques au-dessus de l'intérêt collectif.

Le résultat du vote : Une égalité qui paralyse tout



Conséquence immédiate : En raison de cette égalité, le budget **n'a pas pu être adopté**.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Ce blocage n'est pas qu'une affaire de chiffres en réunion ; c'est un coup d'arrêt brutal pour votre quotidien. À ce jour, la CGT déplore la suspension totale des prestations suivantes :

- **Aucun remboursement** possible (Vacances, Sport, Spectacles, Loisirs, Culture).
- **Blocage** des chèques vacances et des chèques CESU.
- **Suspension** des prestations Handicap et aides sociales.
- Les salariés partant à la retraite sont aussi laissés pour compte.

La CGT refuse que les salariés soient les otages de ces désaccords.

Nous avons déjà proposé la tenue d'une réunion extraordinaire pour sortir de cette impasse.

En attendant : **CONSERVER VOS FACTURES/JUSTIFICATIFS 2026 !**

Vos élus CGT : Laurent Bouix, Jean-Marie Giordano, Géraldine Candida, Laurence Piccolo, Ali Gribi, Armelle Caron, Laila Chatraoui-Mouchrih, Rémy Chimènes, Elisabeth Guibert, Nora Laadri, Clément Nurit;

Représentant Syndical : Fabrice Lebrun

Rappels

Pensez à **déclarer dès maintenant votre Quotient Familial (QF)** auprès du CSE.

- Cette démarche permet de **bénéficier immédiatement des prestations ouvertes au CSEC** (certaines aides Handicap, prestations scolaire, ...) **et des prestations ASC CSE DTISI dès leur prochaine ouverture** (aides, prestations, billetterie, chèques Vacances, CESU, ...).
- Déclarer son QF **n'engage à rien** et évite toute perte de droits ou de temps. C'est aussi la seule garantie d'avoir accès à l'entièreté de vos droits en fonction du QF sur lequel vous serez rattachés.
- **Anticipez : déclarez votre QF dès maintenant !**

La CGT reste mobilisée pour l'ouverture effective des droits.



Transport :

La direction n'envoie plus de push mail concernant **le renouvellement de votre prise en charge** en transport en commun (train, metro,...).

Penser à le renouveler !

Pour ceux qui bénéficient du plan de mobilité (Forfait Mobilité Durable) **pensez à garder vos justificatifs !**



Lien vers la déclaration préalable de la CGT au CSE DTISI de **janvier 2026**

Vous souhaitez nous contacter pour **adhérer** à la CGT Fapt Orange

Contactez la CGT Fapt Orange

